



HAL
open science

Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2010, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02037047

HAL Id: hceres-02037047

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037047v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE
N° demande: S3100018389
Domaine : ARTS, LETTRES, LANGUES
Mention : LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Appréciation générale :

Il s'agit dans ce dossier de demander la création d'une licence LEA dont la spécificité par rapport à celle existant déjà est de comporter l'étude de trois langues (anglais, allemand, espagnol)/ pays, là où la licence LEA proposée par ailleurs n'en comporte que deux.

Le rapprochement des deux dossiers (licence LEA existante et demande de création) établit une large part commune des enseignements (100 % pour les matières dites d'application + très nombreux cours communs - avec coefficients ECTS toutefois différents - dans deux langues). Toutefois, le dossier ne précise pas le volume horaire qui reviendrait à tel et tel enseignement, de sorte qu'hormis pour les cours magistraux de civilisation étrangère (supprimés de la demande de création), se pose la question de savoir si la création de la licence affecte ou non l'apprentissage des langues A et B, ou si la différence des ECTS pour les UE des langues A et B s'explique seulement par la nécessité de respecter au final les 180 ECTS pour les 6 semestres.

Il y a peu d'éléments précis permettant de dégager en quoi cette demande vise à répondre à un manque existant.

Les remarques formulées quant à la demande de renouvellement de la licence LEA s'appliquent dans une large mesure à cette demande de création ; s'y ajoutent certains éléments touchant en particulier la spécificité de la demande de création.

Les points les plus forts :

1-	Forte identité linguistique de la formation.
2-	
3-	

Les points les plus faibles :

1-	Absence d'un argumentaire solide justifiant la création.
2-	Offre se démarquant de la licence LEA existante par la seule langue vivante « C ».
3-	Peu d'informations précises quant au contenu et à l'articulation de l'enseignement.

Recommandations :

La justification de la création par l'équipe s'avère quelque peu sommaire (« la formation profiterait de l'expérience et des compétences des autres spécialités LEA de l'UFR », « cette formation serait la seule dans l'académie »). La demande ne semble fondée ni sur un besoin ressenti par les étudiants / diplômés de la licence LEA existante, ni sur un besoin précis au niveau du bassin socio-économique de la région, c'est-à-dire des recruteurs potentiels des futurs diplômés. L'atout que pourrait constituer dans les faits un tel diplôme pour l'intégration professionnelle des diplômés devrait être mis en évidence. Ne conviendrait-il pas plutôt d'intégrer la troisième langue dans l'offre existante (qui pourrait d'ailleurs en sortir renforcée) ?

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : C